



syndicat du personnel enseignant
du cégep de sherbrooke-csn

Mémoire du SPECS-CSN

dans le cadre des
consultations sur l'enseignement supérieur
du ministère de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur du Québec

Préparé par les membres du comité exécutif du SPECS-CSN, en
collaboration avec le comité École et société du SPECS-CSN

25 octobre 2016

**Syndicat du personnel enseignant
du Cégep de Sherbrooke – CSN**

475, rue du Cégep
Pavillon 2, local 54-180
Sherbrooke (Québec) J1E 4K1

Téléphone : 819 564-6350 #5330
Télécopieur : 819 562-6030

Le Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke, le SPECS-CSN, représente les 702 enseignantes et enseignants du Cégep de Sherbrooke. Les membres du SPECS-CSN souhaitent prendre part aux consultations sur l'enseignement supérieur convoquées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) dans le but de faire valoir leur conception de l'éducation collégiale et de faire entendre le point de vue des enseignantes et des enseignants, qui travaillent directement à la mission des cégeps.

Avant toute chose, le SPECS-CSN questionne la mise en contexte et l'identification des enjeux ayant mené à la nécessité des actuelles consultations : y a-t-il ici une réelle « révolution »? En effet, quoi qu'en évoque le document de consultation, l'évolution des modes d'enseignement reste à prouver, de même que les supposés bouleversements engendrés par les technologies de l'information dans l'apprentissage des étudiantes et des étudiants.

Maintenant, on suggère la création d'un Conseil des collègues. À cet égard, les inquiétudes des membres du SPECS-CSN sont nombreuses quant à plusieurs enjeux qui y sont relatifs : 1) le retour de l'assurance qualité et le rôle renforcé de la CÉEC, 2) la confusion entre les besoins des entreprises et ceux de la société, 3) la reddition de compte sur le plan pédagogique et 4) la composition dudit Conseil des collègues (représentativité et expertise).

Par ailleurs, la prétendue nécessité de flexibilité à laquelle pourrait répondre une ouverture du RREC nous laisse perplexes. D'une part, dans la mesure où les statistiques démontrent une nette adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail, nous soulevons les dangers associés à une approche « locale » des programmes qui chercherait à répondre aux besoins ponctuels et régionaux du marché. Nous pensons qu'il faudrait plutôt ici recentrer la responsabilité des entreprises en matière de formation des travailleuses et des travailleurs. Dans le même sens, faciliter par toutes sortes de moyens l'accès aux programmes conduisant à une AEC fait craindre la mise en place, ni plus ni moins, d'une voie de contournement du DEC, ce qui est loin d'être souhaitable.

D'autre part, l'ouverture du RREC sur l'argument d'une plus grande flexibilité laisse présager le glissement d'une logique de réseau vers une logique de marché. De fait, ouvrir vers une plus large compétition entre les institutions n'aura pour effet que d'amoindrir la force du réseau des cégeps, dont l'efficacité n'est pourtant plus à prouver. Il nous apparaît plus pertinent d'œuvrer à protéger l'autonomie des cégeps face à l'entreprise privée en ce qui a trait à l'élaboration des programmes, des contenus de cours ou leur gestion, préservant ainsi la mobilité étudiante et la valeur nationale du diplôme.

Finalement, le SPECS-CSN croit qu'un développement cohérent et mobilisateur du réseau des cégeps repose essentiellement sur un financement adéquat, enjeu pourtant complètement évacué des actuelles consultations. Voyons les choses en face : les compressions des dernières années ont eu sur les institutions collégiales des effets dévastateurs, qui ne pourront être compensés que par une remise en question de l'adéquation du modèle de financement par rapport aux besoins réels de l'enseignement.

Introduction

Le Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke, le SPECS-CSN, représente les 702 enseignantes et enseignants du Cégep de Sherbrooke. Selon les membres du SPECS-CSN, le rôle d'un syndicat local ne se limite pas à la gestion quotidienne des enjeux liés à la convention collective. En effet, les membres du SPECS-CSN croient qu'une responsabilité fondamentale de leur syndicat local est de prendre position sur les grands enjeux sociaux, en particulier – mais pas uniquement – ceux qui touchent à l'éducation, et de poser des actions conformes aux valeurs qu'ils défendent à travers ces prises de position.

Les consultations sur l'enseignement supérieur convoquées ici par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) sont l'occasion de faire valoir une conception de l'éducation collégiale qui est de plus en plus mise à mal. La lecture du document préparatoire de la consultation, dont les présupposés idéologiques sont des plus évidents, nous fait craindre que le point de vue des enseignantes et des enseignants, qui travaillent directement à la mission des cégeps, ne soit pas entendu.

C'est donc à partir d'une perspective locale, celle du corps enseignant du Cégep de Sherbrooke, que nous tâcherons non seulement de répondre à certaines questions se trouvant dans le document préparatoire, mais également de mettre en doute la vision de l'enseignement que celles-ci trahissent.

Mise en contexte et identification des enjeux : une réelle « révolution »?

On pourrait espérer que les pistes d'actions du MEES dans la présente consultation, telles la création d'un Conseil des collèges, d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur et l'ouverture du RREC, favoriseraient une plus grande uniformité et une souplesse nécessaire du réseau public par le biais d'une collaboration des diverses institutions, permettant ainsi audit réseau de gagner en force et surtout en cohésion. On semble toutefois vouloir justifier ces modifications majeures pour d'autres raisons, soit du fait que de nombreux changements sociétaux, survenus au cours des vingt dernières années, auraient eu des répercussions sur le réseau collégial.

Il est vrai que les changements démographiques en Estrie ont, ces dernières années, préoccupé les différents intervenantEs du Cégep de Sherbrooke. Bien entendu, une baisse de population étudiante a forcément comme conséquences une réduction du financement gouvernemental, une possible remise en question de certains programmes d'études qui accueillent des cohortes déjà plus faibles et une instabilité du personnel, en particulier les personnes qui vivent une précarité souvent génératrice de stress, session après session.

Toutefois, les enseignantEs du Cégep de Sherbrooke ne se reconnaissent pas dans deux affirmations de la page 7 du document de consultation : « les changements dans les attentes des étudiants [...] influence[nt] l'évolution des modes d'enseignement » et « la croissance constante des technologies de l'information [...] [a] révolutionné la façon d'offrir l'enseignement collégial ».

Ces affirmations sont-elles appuyées sur une quelconque documentation scientifique? Quelles sont les données factuelles et tangibles les confirmant? Même si c'était le cas, le SPECS-CSN ne croit

pas que les attentes des jeunes doivent moduler les approches pédagogiques des enseignantEs – ceux-là même que l’on engage en tant que spécialistes pour leurs compétences disciplinaires et didactiques – pour les aider à apprendre, à réfléchir et à être. Cette approche pour le moins clientéliste de l’éducation laisse sourdre une vision de l’enseignement basée sur un jeu de l’offre et de la demande des « clients utilisateurs » soumis à des modes et des tendances, ce qui est aux antipodes de celle que soutiennent les enseignantEs du SPECS-CSN.

De même, si les technologies de l’information sont couramment utilisées dans les cours ainsi que dans certaines activités d’apprentissage offertes aux étudiantEs, il n’y a pas de raison de penser que les « technologies de l’information [...] ont révolutionné la façon d’offrir l’enseignement collégial »¹. Si les enseignantEs comme les étudiantEs montrent un intérêt pour l’utilisation des technologies en classe, cela ne signifie pas pour autant que le cerveau s’est modifié de telle sorte que doivent être entièrement revus le rapport professeur/élève et les méthodes d’apprentissage. Il en va là d’un effet de mode plus que d’une transformation profonde des façons d’apprendre, quoi qu’en laisse croire le document de consultation. Prenons pour exemple les tableaux blancs interactifs, placés de force dans la grande majorité des classes d’écoles primaires et secondaires, qui sont presque absents au Cégep de Sherbrooke, faute de demandes venant du corps professoral. Par ailleurs, même si le jeune adulte de 2016 possède des appareils électroniques lui permettant d’accéder rapidement à certaines informations, il ne sait pas nécessairement bien s’en servir dans un contexte d’apprentissage et ces appareils ne peuvent pas de toute façon remplacer la réflexion et le travail qui nous semblent nécessaires à l’appropriation des connaissances. Existe-t-il des théories d’apprentissage qui permettent de croire que ce jeune adulte acquiert des connaissances ou fait des apprentissages de façon fort différente de ses parents? Trouve-t-on des études qui permettent de croire que le jeune adulte de 2016 apprend plus vite parce qu’il a accès à des outils technologiques plus rapides? La littérature scientifique semble plutôt aller dans l’autre direction².

Inquiétudes face à la création d’un Conseil des collègues tel que suggéré

Sur la base de cette mise en contexte qui nous semble erronée, le texte de présentation d’un possible Conseil des collègues génère chez nous un certain nombre d’inquiétudes.

La CÉEC et l’assurance qualité

La première, alarmante, est liée au fait que la création d’un possible Conseil des collègues « permettrait l’intégration de la mission de la CÉEC (Commission de l’évaluation de l’enseignement collégial) et l’inscrirait dans un ensemble plus vaste, intégrateur et visionnaire du développement de l’enseignement supérieur au Québec ce qui permettrait d’accroître la synergie en matière d’assurance qualité dans le système d’enseignement supérieur québécois. »³ On fait ici

¹ Page 7 du document de consultation.

² Par exemple : Adam Gazzaley et Larry D. Rosen, *The Distracted Mind : Ancient Brain in High-tech World*, MIT Press, 2016 et Torkel Klingberg, *The Overflowing Brain : Information Overload and the Limits of Working Memory*, Oxford University Press, 2008.

³ Page 9 du document de consultation.

référence à « l'enjeu de l'assurance qualité et de l'évaluation des programmes d'études, de leur prestation et de leur efficacité. »⁴

Dans un texte⁵ préparé en 2013 par Philippe Langlois et Julie Dionne, deux enseignantEs du Cégep de Sherbrooke, il est rappelé que ce dernier a développé des mécanismes, des pratiques et de multiples outils et instances d'évaluation de la qualité qui le rendent autonome en matière d'évaluation de ses pratiques pédagogiques. Ainsi, le Conseil d'administration et la Commission des études évaluent des politiques et des règlements qui encadrent l'évaluation que font les programmes. Chaque enseignante, chaque enseignant se penche sur la qualité de ses propres cours, laboratoires et évaluations. Les choix pédagogiques et didactiques que font les enseignantEs du Cégep de Sherbrooke, en tant que professionnels de l'éducation, sont basés sur la connaissance qu'ils ont de la réalité de leurs étudiantEs, sur les compétences visées par le programme et sur les particularités de la discipline pour laquelle chacun est formé.

La CÉEC, dont la mission serait reprise par un possible Conseil des collèges, avait récemment comme mandat de modifier le sens même de la qualité visée par les cégeps pour la redéfinir en termes purement administratifs, en parlant de « système d'assurance qualité » ou de programmes d'étude « pertinents » en accord avec les attentes et les besoins du marché du travail, des universités et de la société. Qui est en mesure d'obtenir des précisions sur les « attentes de la société »? En fait, l'approche ne semble plus viser la qualité des activités d'enseignement ou celle des programmes, mais plutôt la qualité des mécanismes internes d'assurance qualité et des politiques d'évaluation de celles-ci.

Le 8 octobre 2013, le SPECS-CSN adoptait à l'unanimité une proposition demandant aux enseignantEs de surseoir à toute participation à des démarches d'implantation au Cégep du système d'assurance qualité prescrit par la CÉEC. Dans les trois dernières années, aucune nouvelle proposition n'a rendu caduque cette position. Cela confirme que le SPECS-CSN envisage fort négativement le concept d'assurance qualité dans le mandat d'un possible Conseil des collèges.

Besoins de la société ou besoins des entreprises?

Une seconde inquiétude vient du fait que dans le document de consultation, on fait souvent référence au fait que l'analyse et la réflexion sur les enjeux collégiaux doivent se faire en lien avec les besoins de la société⁶. Le SPECS-CSN craint qu'il n'y ait ici confusion entre les besoins des entreprises et ceux de la société. Le projet de loi 70, mis sur la table par l'actuel gouvernement, fait redouter cette dérive en accordant un pouvoir décisionnel accru aux acteurs du monde du travail quant aux orientations à donner au système d'éducation, faisant ainsi fi du fait que l'école doit être libérée de toute pression mercantile si elle souhaite répondre adéquatement à son rôle⁷.

⁴ Page 8 du document de consultation.

⁵ Julie Dionne et Philippe Langlois : « Assurance qualité : b-a-ba d'un nouveau dada » sur <http://www.specs-csn.qc.ca/site/courriels/2013-2014/2013-10-23>.

⁶ Pages 7, 10, 11 et 14 du document de consultation.

⁷ Voir à cet effet : Centrale des syndicats démocratiques (CSD), Confédération des syndicats nationaux (CSN), Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), *Mémoire conjoint présenté à la Commission de l'Économie et du Travail sur le projet de loi 70*, sur https://www.csn.qc.ca/2016-01-27_memoire-csd-csn-csq-ftq_-p170/

Performance du système

Puis, l'affirmation « identifier, apprécier et faire connaître les meilleures pratiques internationales et québécoises en matière de pédagogie, d'organisation, de fonctionnement, de gouvernance et d'imputabilité des établissements pour favoriser la qualité de la formation et de la pédagogie, la réussite des études ainsi qu'une saine gouvernance »⁸ génère une troisième forme d'inquiétude. Qu'est-ce qu'une meilleure pratique en matière de pédagogie? Et à quoi ces « meilleures pratiques » sont-elles comparées pour être considérées comme meilleures? Sur la base de quels types de résultats arrive-t-on à définir « l'efficacité » d'une pratique pédagogique? Nous croyons que ces éléments devront être définis et socialement acceptés par le milieu de l'éducation québécois avant que toute comparaison soit possible. Sans compter que les amalgames pédagogie-organisation/gouvernance-imputabilité et réussite des études/saine gouvernance nous apparaissent ici quelque peu douteux, et traduisent, encore, une vision entrepreneuriale de l'éducation basée sur une notion de « performance » du système qui, pour le moins, irrite. Rappelons-nous que durant les 10 dernières années, on a vu être implantée au primaire et au secondaire une réforme qui jusqu'ici n'a toujours pas fait ses preuves⁹. En clair, le SPECS-CSN est fort réticent à une telle uniformisation au niveau des études supérieures et n'envisage pas d'un bon œil une reddition de comptes des établissements sur le plan pédagogique, tel que suggéré, spécialement si cette reddition se fait principalement sur la base des taux de réussite et des taux de persistance.

Composition du Conseil des collègues

Une autre inquiétude, la quatrième, naît du fait que les membres du possible Conseil des collègues soient nommés par le gouvernement sur proposition de la personne responsable du ministère de l'Enseignement supérieur. Ainsi, ce conseil a une structure étatique et non démocratique. Au Cégep de Sherbrooke, le SPECS-CSN s'assure que lorsqu'un comité est créé, les enseignantes et enseignants qui y siègent sont élus par leurs pairs. Il est essentiel que les représentantEs du corps enseignant qui siègent sur un possible Conseil des collègues soient également choisis par l'ensemble du corps professoral du réseau collégial. Il serait désolant qu'un possible Conseil des collègues soit une instance navigant « à côté » d'autres instances démocratiques réellement représentatives du milieu.

De plus, on propose un conseil sur lequel siègeraient trois experts de l'extérieur du Québec nommés à titre d'observateurs. Le concept des cégeps étant unique au Québec, le SPECS-CSN croit que les experts en la matière sont les personnes qui appartiennent actuellement à la communauté collégiale. La présence de trois personnes provenant de l'extérieur du Québec est ici perçue comme une occasion d'uniformiser nos pratiques avec celles des autres provinces ou pays. Nous croyons donc qu'une telle nomination n'est pas nécessaire et considérons qu'un possible Conseil des collègues exempt de tels experts externes saurait sûrement être attentif à ce qui se fait ailleurs, tout en solidifiant le réseau collégial public sur ses bases déjà bien assises.

De surcroît, en nommant les personnes siégeant sur le Conseil, on se place dans la même situation que dans le réseau de la santé avec la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de*

⁸ Page 10 du document de consultation.

⁹ Diane Cyrenne et al., *Perceptions de l'enseignement et réussite éducative au secondaire : une analyse comparative selon que les élèves ont été exposés ou non au renouveau pédagogique*, Rapport final déposé à la Direction de la recherche et de l'évaluation, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 14 août 2014, sur http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/recherche_evaluation/Rapport_ERES.pdf.

la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (projet de loi 10). Les grands penseurs et décideurs du réseau sont nommés par le ministre de la Santé et sont donc tributaires de sa vision et de son enlignement, faute de quoi ils risquent fort d'être éjectés de leur siège sans plus de procès. Le rôle des conseils nommés (plutôt qu'élus) en est trop souvent un d'applicateur des réformes téléguidées par en haut, et non de véritables penseurs. Sans compter que plusieurs actrices et acteurs actuels et dynamiques de la vie collégiale sont exclus de l'éventuel Conseil, ce qui n'est pas garant d'une véritable réflexion sur le fond des choses et sur la réalité vécue. Est-il nécessaire de rappeler ici qu'une élection en bonne et due forme assure au minimum la qualité de représentation souhaitée par les personnes directement visées par les actions et recommandations dudit Conseil, en plus d'assurer une imputabilité à l'égard du groupe électeur, assurant de la sorte une plus grande démocratisation des réflexions.

Finalement, sans prendre position sur le fait de créer une Commission mixte de l'enseignement supérieur, il ne faudrait pas que cette instance sonne le glas du Conseil supérieur de l'éducation, qui a un mandat large et signifiant depuis de nombreuses années.

Clairement, cette dernière inquiétude et celles précitées ne permettent pas au SPECS-CSN de donner son aval à un Conseil des collèges tel que décrit dans le document de consultation.

Modifications au RREC et flexibilité dans les programmes d'études techniques

L'objectif principal des consultations semble être d'ouvrir la voie à des modifications du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) afin de donner plus de souplesse et de flexibilité aux acteurs institutionnels (les directions locales et les comités de programme plus spécifiquement) dans la modification, la conception et l'évaluation des programmes, plus particulièrement ceux du secteur technique.

Inadéquation formation / besoins du marché?

Le document de consultation fait allusion à une inadéquation entre la formation et les besoins du marché du travail. Existe-t-il des données empiriques probantes qui confirment une telle inadéquation? D'où tient-on que la formation reçue au niveau collégial ne réponde pas aux besoins changeants que peuvent avoir les organismes, les institutions ou les entreprises qui embauchent les diplômés issus du réseau collégial? Pourtant, selon un communiqué de la Fédération des cégeps, le réseau collégial tel qu'il est actuellement a permis au cours des dix dernières années à près de 600 000 personnes de sortir d'un cégep avec un diplôme, dont 300 000 avec un diplôme technique. Selon les données disponibles, « le taux de placement moyen des diplômés de la formation technique est supérieur à 93 % et le taux de satisfaction des employeurs à l'égard de la compétence des techniciens, techniciennes et technologues, est de 96 % »¹⁰.

¹⁰ Communiqué de la Fédération des cégeps, 8 mars 2016 (Réaction au mémoire présenté par la Fédération des chambres de commerce du Québec dans le cadre des auditions sur le projet de loi n° 86) sur <http://www.fedecgeps.qc.ca/salle-de-presse/communiques/2016/03/leducation-ne-se-resume-pas-a-ladequation-formation-emploi>.

Au surplus, sauf dans certains secteurs précis, la pénurie de main-d'oeuvre n'existe tout simplement pas. Selon l'*Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec* d'Emploi-Québec publié en 2012¹¹, les postes vacants de longue durée ne représentaient que 0,8 % de l'ensemble de l'emploi en 2011. Une fois sur deux, les employeurs invoquaient pour expliquer l'absence d'embauche à ces postes non pas le manque de qualifications des candidates et candidats, mais leur faible expérience de travail antérieure. De plus, selon les chiffres de l'Institut statistique du Québec pour 2012, 30,7 % des travailleurs et des travailleuses étaient surqualifiés pour l'emploi qu'ils occupaient¹². Le problème est-il donc l'inadéquation de la formation des diplômés ou plutôt la rareté de bons emplois offrant de bonnes perspectives salariales, des possibilités d'avancement, une stabilité d'emploi ou de bonnes conditions de travail? Les chiffres montrent que s'il y a pénurie, c'en est une d'emplois et non de main-d'œuvre.

Dangers de l'approche « locale »

On perçoit dans le document de consultation le désir d'offrir des formations modulaires et adaptées aux besoins ponctuels des entreprises ou aux « réalités régionales ». Or, qu'est-ce que la réalité régionale estrienne? Quels indicateurs sont pertinents pour en dresser le portrait? Clairement, la prémisse de base est mal – voire non définie et laisse place à des dérives, notamment celle de construire des programmes d'études directement associés à une entreprise ou à une organisation. Par ailleurs, prise sous l'angle de la création de main-d'œuvre, la formation collégiale doit être pensée dans une perspective de polyvalence des travailleuses et des travailleurs. Elle doit être structurante et permettre le développement de compétences transférables en tout contexte de travail associé au domaine dans lequel elle s'inscrit. Tenter de l'arrimer aux seuls besoins d'une région fait craindre la diminution, sinon la disparition de la mobilité des futurs salariéEs, ce qui appauvrirait la qualité de la main-d'œuvre de manière globale.

Puis, où a-t-on démontré que les mécanismes déjà en place afin d'assurer l'actualisation des programmes et des formations sont inadéquats et qu'il en faut de nouveaux? Dans les faits, si certains programmes ne sont pas à jour, c'est le manque de ressources ou les longs délais pour obtenir l'autorisation ministérielle afin de procéder à l'actualisation des programmes qui sont responsables des retards ou des décalages. Au Cégep de Sherbrooke, il est fréquent qu'un comité de programme (constitué entre autres d'enseignantEs de la formation spécifique et de la formation générale) se dise prêt à travailler à une actualisation et que la direction se voit forcée, faute de ressources ou de permission du ministère, de repousser année après année lesdites demandes.

Soulignons également que si les compétences et les expertises locales sont au rendez-vous dans toutes les démarches d'actualisation de programme, le manque criant de ressources financières pour assurer le travail dans le milieu rend la tâche ardue et complexe. Est-ce aussi pour des motifs budgétaires qu'on a jugé bon, dans un passé pas si lointain, d'éliminer les comités nationaux de programme? Pourtant, ces derniers garantissaient des formations répondant aux besoins du marché (à ne pas confondre avec ceux des entreprises), des formations transférables permettant une mobilité étudiante intéressante, des économies d'échelles dans le processus d'actualisation et de

¹¹ Emploi-Québec, *Information sur le marché du travail. Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec. Rapport analytique*. Volume 12, enquête 2012 sur les données de 2011, p. 15, sur http://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/publications/pdf/00_imt_EREQ-2011_rapport-analytique.pdf.

¹² Institut de la statistique du Québec, *Travail et rémunération : la surqualification au sein des grands groupes professionnels au Québec, état des lieux en 2012*, p. 9, sur <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/surqualification-2012.pdf>.

reconnaissance des acquis. On s'éloigne toujours un peu plus de ce modèle en laissant chaque collège créer des formations sur mesure. Il y a ici incohérence financière et idéologique, spécialement si, en même temps, on espère une plus grande mobilité étudiante vers les cégeps en région, tel que l'a annoncé par le Premier ministre Philippe Couillard le 19 août dernier¹³.

Une formation trop pointue, utile pour un nombre restreint d'entreprises, potentiellement implantées dans une seule région, n'est pas à l'avantage des étudiantes et des étudiants. Afin d'assurer leur capacité à se replacer lors d'une fermeture d'entreprise, afin de leur offrir une mobilité réelle, afin d'éviter une dépendance envers un employeur (ce qui réduirait leur capacité à faire reconnaître leur valeur comme force dans l'organisation), la formation doit être suffisamment polyvalente. Avec une formation locale, la population étudiante peut facilement se trouver piégée à moyen ou à long terme.

Le document de consultation suggère qu'à la suite de changements importants constatés sur le marché du travail, il serait judicieux d'introduire, dans certains programmes techniques, de nouvelles compétences et cela « sans que soient retirées des compétences de la formation générale et de la formation spécifique du programme ministériel. »¹⁴ Ne court-on pas le danger ici que des changements qualifiés de rapides soient souvent liés à des modes ou des impressions passagères? De plus, à cause des contraintes imposées, ajouter de nouvelles compétences réduit forcément la place des autres dans le programme. L'expérience laisse croire que ce seront les compétences des disciplines contributives qui seront évacuées, au profit de celles directement collées au marché du travail, et ce, au détriment de compétences liées aux fondements scientifiques et généraux des concepts utilisés. Cette idée, en plus de nuire à la mobilité étudiante, risque de conduire à d'innombrables tergiversations internes à l'issue desquelles il est fort probable qu'aucun compromis acceptable ne sera trouvé, spécialement dans un contexte où une baisse démographique étudiante force parfois les programmes à faire des choix déchirants entre la préservation des emplois et le bien des élèves. Ce type de décision devrait se faire au niveau national, avec la participation de personnes représentant chacune des disciplines concernées et aptes à permettre aux étudiantEs d'atteindre une ou plusieurs des compétences retenues.

DEC par cumul d'AEC : un nivellement par le bas

En ce qui concerne la possibilité d'obtenir un DEC par cumul d'AEC, il est clair pour le SPECS-CSN que des balises d'une extrême clarté doivent être tracées dans ce type de dossier. Le jumelage de deux ou trois AEC, aussi pertinentes soient-elles, ne peut témoigner d'une acquisition de connaissances et d'habiletés semblable à celle qu'assure un DEC déjà existant. Au Cégep de Sherbrooke, la réussite de tous les cours de la formation spécifique en un maximum de cinq ans, d'une épreuve synthèse de programme, des cours de la formation générale et de l'épreuve uniforme de français sont obligatoires pour l'obtention d'un DEC. Dans le journal *Le Devoir* du 23 juillet dernier, Sébastien Mussi et Hughes Bonenfant rappelaient que si des décisions sont prises par un possible Conseil des collèges sur la base que le monde change, « le rapport Parent en faisait tout autant et proposait comme solution la création de la formation générale commune »¹⁵ pour tous les

¹³ Communiqué du Premier Ministre du Québec, 19 août 2016, *Le Gouvernement du Québec investit 1,5 M\$ pour assurer la vitalité des cégeps dans toutes les régions du Québec*, sur <https://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiques/details.asp?idCommunique=3019>.

¹⁴ Page 16 du document de consultation.

¹⁵ Hughes Bonenfant et Sébastien Mussi, « Vers un cégep inc., les libéraux veulent réduire l'éducation à l'idée d'employabilité », *Le Devoir*, 23 juillet 2016.

élèves d'un même cégep et pour tous ceux du réseau collégial québécois. Cette décision nous semble avoir été fondamentale dans l'histoire de l'éducation post-secondaire au Québec et rien ne permet de penser qu'elle n'a plus sa place dans l'obtention d'un DEC, aujourd'hui et pour les prochaines années.

Ceci dit, le SPECS-CSN a réfléchi à de possibles conditions permettant d'accorder un DEC par cumul d'AEC, tout en respectant l'intégrité des programmes, et il en est venu à la conclusion que ses exigences étaient nombreuses et difficilement réalisables sur une période de temps raisonnable. Par conséquent, il ne donne pas son aval à une telle possibilité.

Responsabilité des entreprises dans la formation

Dans un autre ordre d'idées, le document de consultation ne fait aucune mention de la responsabilité des entreprises dans la formation de travailleuses et des travailleurs. N'est-ce pas à chaque entreprise d'offrir, à même le milieu de travail, la formation spécifique à ses besoins plus pointus? On constate un désengagement grandissant des entreprises à cet égard. L'entreprise privée tente de plus en plus de faire porter cette responsabilité au système d'éducation public et est encouragée en ce sens par le gouvernement actuel. En effet, si la loi du 1% liée aux investissements en formation existe toujours, sa portée est grandement diminuée par le projet de loi n° 70 : les organisations qui doivent s'y soumettre sont celles dont la masse salariale est d'au moins deux millions de dollars, alors qu'avant, cette limite était de 250 000\$. Ainsi, le nombre d'organisations tenues d'investir dans la formation passe à l'échelle du Québec de 230 000 à 8 000. Quelle vision peut-on dégager de cet état de fait, sinon celle de la socialisation des coûts et de la privatisation des bénéfices?

De toute évidence, la supposée flexibilité présentée dans le document de consultation comme nécessaire ne répond pas aux besoins des cégeps et semble plutôt viser un agenda tout autre, soit celui d'une domination accrue des entreprises et des organisations sur les orientations éducationnelles de la société, ce qui nous apparaît comme une dérive certaine.

Modifications au RREC et passage d'une logique de réseau à une logique de marché

Le réseau des cégeps : un réseau efficace

La création du réseau des cégeps visait à permettre l'accès aux études supérieures au plus grand nombre de Québécoises et Québécois, qu'ils habitent en province ou dans les grands centres. Afin de dépasser certains clivages socio-économiques, la formation pré-universitaire et la formation technique étaient offertes sous un même toit. Et tout laisse croire que les résultats observés sont probants : le Québec occupait en 2014, « grâce à la présence des cégeps, la première place au Canada pour ce qui est de l'obtention d'un diplôme postsecondaire chez les 18-24 ans ; un jeune de cette tranche d'âge sur deux environ possède un tel diplôme au Québec alors que dans l'ensemble du Canada, moins d'un jeune sur trois en moyenne (32 %) détient ce diplôme. »¹⁶

La création de la formation générale permettait aux étudiantEs des différents parcours académiques d'évoluer dans un cadre visant à promouvoir la formation culturelle et citoyenne, l'esprit critique

¹⁶ Extrait d'une lettre écrite le 23 septembre 2014 par Réal Jr Desautels, président du Conseil d'administration du Cégep de Sherbrooke, destinée à M. Pierre Paradis, ministre responsable de la région de l'Estrie.

et la santé physique. Les cégeps sont de véritables outils de développement économique, social et culturel permettant non seulement aux jeunes d'étudier chez eux, mais également d'y rester et ainsi de contribuer au développement de leur région.

Il n'y a aucune raison de croire que les idéaux qui sous-tendent la création des cégeps et les cégeps eux-mêmes comme moyen de les réaliser ne sont plus pertinents aujourd'hui. Bien au contraire! Cependant, les fluctuations démographiques, le modèle de financement inadéquat du réseau collégial et les différentes compressions budgétaires sont responsables d'une dynamique malsaine entre les institutions collégiales. On constate de plus en plus une compétition pour la « clientèle étudiante », expression qui connote sans équivoque le changement de philosophie du réseau. Les cégeps qui sont incapables de mener la lutte en raison de leur taille, de leur offre de programmes ou de leur emplacement géographique sont sur la corde raide. Et le sous-financement a un impact direct sur la qualité de l'enseignement, les professionnels se trouvant dans un contexte de survie plus que d'innovation, incapables eux-mêmes de formation continue et de développement.

Une compétition non souhaitable

Les pistes qui se trouvent dans le document de consultation auront-elles un impact positif afin de stabiliser le réseau et d'aider les cégeps en difficulté? Il est permis d'en douter. En effet, les suggestions, si elles sont retenues, risquent d'accroître la compétition. Avec la nouvelle souplesse et la flexibilité dont il a été question dans la section précédente, les cégeps multiplieront les programmes et les éléments distinctifs pour attirer la population étudiante, comme le ferait une entreprise à l'affût de nouveaux bassins de clientèles. Or, les cégeps ne sont pas des entreprises et ne doivent pas réfléchir comme elles.

On peut également craindre la tentation d'éliminer des contextes d'apprentissage et des sujets d'étude plus complexes afin d'accroître la réussite scolaire dans le but de garder la « clientèle » étudiante. La multiplication de programmes à « couleur locale » va-t-elle faire en sorte qu'un DEC du secteur technique risque de perdre sa qualité de diplôme d'État dont la valeur actuelle est identique, que le diplôme soit obtenu à Sherbrooke, à Montréal ou à Gaspé? Les cégeps ayant les reins solides auront nécessairement une longueur d'avance dans la création de programmes différenciés, entraînant, par faute de capacité à soutenir la compétition, l'abandon de nombreuses formations structurantes pour les régions, voire même la fermeture de certains établissements pourtant source actuellement de dynamisme local.

Le Cégep de Sherbrooke offre 23 programmes techniques et entretient des relations avec un grand nombre de regroupements au sein de la communauté estrienne. L'institution a par exemple des projets de partenariats avec les domaines manufacturier, de la santé et de la culture. Le fait d'entretenir certains liens et des contributions souvent appréciables avec d'autres organismes, institutions ou entreprises, grâce entre autres aux stages et aux projets de fin d'étude liés à des projets de recherche avec des personnes extérieures à l'institution, ne devrait jamais amener l'institution collégiale à adopter les principes et les modes de fonctionnement des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens.

Enfin, le passage d'une logique de réseau à une logique de marché que met en évidence la volonté de souplesse des cégeps est amplifiée par l'ouverture vers toutes sortes de stratégies de personification des collèges qui nous apparaissent dangereuses au plus haut point. La production de bulletins propres à chaque cégep, la confection de calendriers scolaires distincts, la délivrance locale des diplômes, pour ne nommer que celles évoquées dans le document de consultation,

constituent toutes des manoeuvres de compétitivité qui, si elles sont laissées entre les mains des collèges, mettront en péril la cohérence actuelle du réseau, en plus de faire naître une fluctuation incontrôlable de la valeur des diplômes selon les forces (financières, cela va de soi) des institutions. Nous jugeons cette approche « marketing » inacceptable.

Formation continue et activités obligatoires de mise à niveau

Il est indéniable que « les services de la formation continue des collèges ont élaboré depuis plusieurs années des mécanismes de reconnaissance des acquis et des compétences et ont diversifié les modes d'enseignement »¹⁷. Le document de consultation prétend que ces services « ne disposent pas de la flexibilité nécessaire pour soutenir la réussite des personnes inscrites à ce type de formation. »¹⁸ Il est étonnant que ce manque de flexibilité n'ait jamais été clairement abordé dans les dernières années à la Commission des études du Cégep de Sherbrooke, là où siège la coordonnatrice de la Formation continue.

Le document de consultation suggère l'idée d'ajouter des activités obligatoires « de mise à niveau ainsi que des activités favorisant la réussite (méthodes de travail, littératie, numératie, etc.) aux personnes inscrites à un programme conduisant à une AEC »¹⁹. On semble croire que l'ajout de cours pourrait favoriser la réussite. Cette hypothèse est-elle validée par des études? Pour le SPECS-CSN, le ministère manque de vision globale à propos des méthodes de travail, de la littératie et de la numératie.

De fait, afin de réellement aider les élèves à poursuivre des études supérieures, il faut investir temps et énergie en amont, soit lors des études primaires et secondaires, pour permettre à toutes et à tous de développer des méthodes de travail et des habiletés suffisantes en littératie et en numératie de façon à ce que, lors de l'arrivée au cégep, les mesures d'aide suggérées ne soient indispensables à la réussite des études qualifiées de supérieures que pour une très faible majorité des apprenantEs. Cela étant dit, s'il peut demeurer bénéfique pour certaines personnes qui effectuent un retour aux études par le passage en AEC de développer plus avant leurs compétences en littératie et en numératie, on peut ici craindre une dérive vers une éventuelle substitution des cours de la formation générale par ces cours de base élémentaires, notamment lors de l'obtention d'un DEC par cumul d'AEC. D'autant plus que ces mesures d'aide de quelques heures en début de formation ne peuvent assurément jamais remplacer ce que la formation générale peut offrir. Justement, la formation générale, évacuée de la formation continue, offre l'occasion de relever la capacité des élèves à lire, à écrire, à compter et à réfléchir.

Disons-le sans détour : faciliter par de nombreux moyens l'accès aux programmes conduisant à une AEC peut faire craindre la mise en place, ni plus ni moins, d'une voie de contournement du DEC, donc, au bout du compte, à une réduction substantielle de la qualité des diplômes.

¹⁷ Page 17 du document de consultation.

¹⁸ Page 17 du document de consultation.

¹⁹ Page 17 du document de consultation.

Le financement du réseau collégial et de l'enseignement : la question occultée

Des consultations qui aspirent à tracer les lignes directrices qui encadreront l'évolution du réseau de l'enseignement collégial ne peuvent pas faire l'abstraction d'une discussion lucide sur l'enjeu du financement. En effet, la pérennité et le développement des cégeps nécessitent des ressources financières suffisantes, sans quoi tous les projets qui émaneront des discussions ne pourront être réalisés. Vous comprendrez donc la surprise et la déception des membres du SPECS-CSN lorsqu'ils ont constaté que la question du financement ne faisait pas partie de celles que les consultations comptaient aborder.

Effets des compressions

Le dossier du financement de l'enseignement collégial se doit d'être examiné selon deux perspectives : d'abord, dans l'optique des récentes compressions imposées au réseau des cégeps dans le cadre de la politique d'austérité du gouvernement du Québec, ensuite, du point de vue de l'adéquation du modèle fixant le quantum de ressources à l'enseignement octroyé par le gouvernement et les besoins réels des enseignantEs afin qu'ils puissent réellement et convenablement accomplir la mission éducative qui revient aux cégeps. Quelle que soit la perspective adoptée, il est évident pour les membres du SPECS-CSN que les cégeps sont sous-financés.

Bien qu'il s'évertue à répéter le contraire sur toutes les tribunes, l'actuel gouvernement du Québec a imposé un programme d'austérité à l'ensemble de l'appareil d'État depuis son arrivée au pouvoir en 2014. Les experts sont nombreux, et de tous les horizons politiques, à faire ce constat. Continuer à le nier constitue un refus de voir la réalité en face et rend impossible la tenue de discussions productives. Le réseau des cégeps n'a pas échappé aux compressions. Entre 2011 et 2016, ce sont plus de 155 millions de dollars qui n'ont pas été investis dans les cégeps et en janvier 2016, un cégep sur deux était en déficit. À Sherbrooke, le manque à gagner s'élève à quatre millions de dollars. Cette diminution marquée du financement a mené le Conseil d'administration du Cégep de Sherbrooke à adopter trois budgets déficitaires consécutifs. Bien plus graves sont la diminution des services aux étudiantEs, la disparition de l'innovation et du développement professionnels, l'élimination de nombreux projets pédagogiques mobilisants et la fermeture de nombreux postes, en particulier chez les employéEs de soutien. L'austérité a sapé les forces vives du Cégep de Sherbrooke et a miné sa capacité à réaliser pleinement sa mission pédagogique et ses différentes missions régionales.

Pour les membres du SPECS-CSN, la politique d'austérité a été une erreur monumentale. Elle a non seulement fait un tort durable aux services publics, mais elle s'est montrée un moyen inefficace, comme plusieurs économistes chevronnés l'ont amplement répété, de redémarrer l'économie²⁰. Le gouvernement répondra sans doute que sa politique a permis de dégager un surplus budgétaire d'environ 1,8 milliard de dollars pour l'exercice en cours et qu'il a maintenant la marge de manœuvre pour réinvestir dans les services publics. Mais à quoi bon avoir sabré dans les budgets des institutions publiques, leur causant ainsi de sérieux torts de même qu'à ceux qui dépendent de ces services, si c'est pour réinvestir ces mêmes sommes quelques années plus tard? La crainte des

²⁰ François Desjardins, « Austérité : prudence, lancent les économistes », *Le Devoir*, 23 décembre 2014.

membres du SPECS-CSN est que le réinvestissement n'aura pas lieu et que le financement restera inférieur à ce qu'il était auparavant. Rappelons-nous que le financement des services publics pré-austérité n'était déjà pas adéquat. Un retour au statu quo pré-austérité ne peut pas servir de panacée. Rappelons que les cégeps sont une des clés de la mobilité économique des ménages à faibles revenus. Ils permettent à des gens peu scolarisés d'accéder à une qualification de technicienNEs ou de technologues en plus d'obtenir un diplôme d'études supérieures. En ce sens, l'austérité dans les cégeps pénalise les citoyenNEs les plus vulnérables, comme l'a montré récemment la protectrice du citoyen Raymonde Saint-Germain²¹.

Face à cette situation, les membres du SPECS-CSN ont une demande claire à transmettre au gouvernement. Il est impératif que le financement des cégeps soit rehaussé (en dollars constants) minimalement à ce qu'il était en 2010. Il s'agit d'une condition *sine qua non* afin que les institutions collégiales puissent regagner leur vitalité et entreprendre la réalisation de nouveaux projets. Si les consultations proposent des « chantiers » et des « plans d'action » mais qu'il n'y a aucun réinvestissement adéquat, la bonne foi de nos interlocuteurs gouvernementaux devra être remise en question.

Modèle de financement à revoir

La politique d'austérité n'a pas eu un effet direct sur l'enveloppe dédiée au financement de l'enseignement. Les sommes reçues par les cégeps pour combler les besoins en enseignement sont déterminées par un calcul qui prend en considération le nombre d'étudiantEs inscrits ainsi que les programmes d'étude choisis. Il revient à chaque cégep de faire l'adéquation entre les ressources reçues et les besoins pédagogiques qui sont souvent influencés par des facteurs locaux (taille des classes, offre de programmes, etc.) Depuis plusieurs années déjà, nous constatons que l'adéquation entre les besoins concrets et le mode de financement est de plus en plus difficile à réaliser. Par exemple, assurer la pérennité de programmes dont la population étudiante est relativement faible ou fluctuante d'année en année s'avère un défi. Sans une méthode de péréquation par laquelle certaines disciplines se privent de ressources qui leur reviennent de plein droit, des programmes disparaîtraient. Concrètement, cela signifie que le nombre d'étudiantEs dans les classes de certaines disciplines augmente afin de permettre au cégep de dégager des ressources qui seront utilisées ailleurs. L'expérience pédagogique des étudiantes et des étudiants de même que les conditions de travail des enseignantes et des enseignants souffrent de cette situation. Lors de nos discussions avec des collègues de cégeps en région, nous avons constaté qu'ils vivent les mêmes problèmes et quelques fois à une échelle encore plus grande, car c'est la viabilité de leur institution qui est remise en question par une méthode de financement inadéquate.

Un financement en phase avec les besoins pédagogiques

De plus, la croissance du nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap (EESH) offre un autre cas qui illustre les lacunes du modèle de financement. Après plusieurs années lors desquelles les acteurs du réseau collégial ont cherché à convaincre le gouvernement qu'il était essentiel d'investir des ressources pour aider les professeurEs qui œuvrent avec une population d'EESH grandissante, une enveloppe de dix millions de dollars par année utilisables sur cinq ans et hors convention collective a été proposée par le Ministère. Or, cette nouvelle ressource est non seulement insuffisante pour faire face aux nouveaux défis pédagogiques des enseignantes et des

²¹ Amélie Daoust-Boisvert, « Protectrice du citoyen : les plus vulnérables ont payé le prix de l'austérité », *Le Devoir*, 30 septembre 2016.

enseignants, mais son utilisation est régie par des règles tellement contraignantes qu'il est difficile au Cégep de Sherbrooke d'y avoir recours afin de répondre aux besoins les plus pressants. Sans compter que nous ignorons toujours si la ressource sera reconduite en 2020, ce qui constitue un obstacle majeur à la mise en place de projets structurants à long terme.

À la lumière de ces réflexions, les membres du SPECS-CSN croient qu'il est impératif de réviser en profondeur le financement de l'enseignement afin qu'il soit en phase avec les besoins pédagogiques réels. Une piste intéressante serait de moduler le financement à la charge individuelle (CI) des enseignantEs. La charge individuelle (CI) est le meilleur outil disponible pour quantifier la tâche à accomplir, et par conséquent la ressource requise. Les ressources pour aider le corps enseignant dans l'encadrement des EESH doivent être accrues, injectées directement à l'enveloppe de l'enseignement et rendues permanentes. De plus, le modèle de financement doit aussi être revu afin d'assurer la viabilité de tous les programmes d'un collège en octroyant un financement suffisant et stable. Finalement, le nouveau modèle de financement devrait protéger les institutions scolaires des pressions extérieures.

Conclusion :

Les besoins véritables des étudiantes, des étudiants, des enseignantes et des enseignants

Il y a près de 50 ans, les Québécoises et les Québécois se sont dotés d'un outil d'éducation et d'émancipation unique : les cégeps. La création d'un réseau d'institutions postsecondaires sur tout le territoire du Québec devait permettre une plus grande accessibilité aux études supérieures. En réunissant la formation technique et la formation préuniversitaire sous un même toit, il y avait un engagement sans équivoque à dépasser des divisions socioéconomiques qui perduraient depuis trop longtemps. Par sa décision d'inclure dans le parcours académique de tous les étudiantEs une formation générale commune, formation ayant pour objectif la transmission d'un fond culturel commun, le développement de la pensée critique, les saines habitudes de vie et la maîtrise d'une deuxième langue, le Québec montrait qu'il voulait une population instruite, qualifiée, cultivée et engagée.

Force est d'admettre que la mission des cégeps est plus que jamais pertinente en 2017. Les défis auxquels les jeunes adultes font face aujourd'hui, qu'ils soient économiques, sociaux, politiques ou éthiques, exigent plus que jamais qu'ils possèdent une formation de qualité, accessible et qui dépasse les besoins ponctuels de l'industrie. C'est ce que le cégep offre!

Le mémoire que les membres du SPECS-CSN présentent lors des présentes consultations sur l'enseignement supérieur identifie les conditions requises afin de permettre aux cégeps d'accomplir leur mission. À cet effet, le SPECS-CSN demande à la ministre responsable de l'Éducation supérieure de :

1. Reconnaître explicitement que la mission des cégeps ne se résume pas à former des travailleuses et des travailleurs qualifiés, mais qu'elle inclut essentiellement la formation d'individus cultivés, critiques, engagés et ayant des habitudes de vie saine;

2. Protéger l'autonomie des cégeps face à l'entreprise privée en ce qui a trait à l'élaboration des programmes, des contenus de cours ou leur gestion;
3. Rappeler aux entreprises qu'elles ont la responsabilité d'offrir la formation spécialisée requise pour leurs activités spécifiques de production;
4. Éliminer les processus de reddition de comptes et d'assurance qualité dont l'efficacité est douteuse et qui empiètent indûment sur le temps qui peut être consacré à l'enseignement;
5. Créer un Conseil des collèges qui soit réellement représentatif du milieu éducationnel collégial actuel;
6. Offrir les ressources financières et organisationnelles nécessaires à une actualisation des programmes cohérente qui respecte le milieu et ses acteurs, dans les balises qui sont déjà présentes dans le RREC;
7. Rejeter tous les projets qui auraient pour effet de diminuer la valeur du DEC préuniversitaire ou technique, notamment par la réduction de la formation générale, la création de diplômes locaux, l'octroi de DEC par cumul d'AEC ou tout autre approche à saveur « locale » qui aurait pour effet de restreindre la mobilité étudiante;
8. Maintenir un réseau collégial fort avec des institutions dans toutes les régions du Québec qui offrent un large éventail de programmes;
9. Maintenir la gratuité scolaire et agir afin de stopper le recours aux frais accessoires;
10. S'engager dans une révision en profondeur du modèle de financement afin que les cégeps reçoivent les ressources nécessaires pour accomplir leur mission d'enseignement;
11. Réinvestir dans le réseau collégial afin d'effacer les effets de la politique d'austérité des dernières années.

Les membres du SPECS-CSN suivront avec attention le déroulement des consultations. La réception que la ministre de l'Éducation supérieure accordera à leurs demandes indiquera son engagement réel envers les cégeps. S'il s'avère que M^{me} David faillit à sa tâche de défendre le réseau collégial, elle peut être assurée d'une chose : le SPECS-CSN, lui, poursuivra son travail sur toutes les tribunes et par tous les moyens qui s'offrent à lui.